



## Mobilisation SPIP 58

Répondant à l'appel intersyndical, les personnels syndiqués et non syndiqués du SPIP de la Nièvre se sont réunis en assemblée générale le 25 février 2016.

Pleinement impliqués dans la mise en œuvre des nouvelles dispositions en matière de politique pénale et de politique publique notamment dans le cadre du repérage et de la prévention des risques de radicalisation, les personnels pénitentiaires d'insertion et de probation du SPIP 58 déplorent l'absence récurrente de considération à leur égard.

Dernière preuve en date : les mesures décidées en novembre 2015 par la Chancellerie et dont la filière est une nouvelle fois écartée.

**Décidés cette fois, à obtenir l'équité et la reconnaissance légitimées par la qualité de notre investissement professionnel, nous exigeons :**

- L'ouverture de négociations statutaires pour la filière insertion et probation
- Une remise à niveau immédiate du dispositif indemnitaire
- La suppression de la pré-affectation dès la prochaine promotion de CPIP
- L'égalité de traitement des ASS qui ont intégré le corps de CPIP pour le calcul de leur retraite
- Un plan de recrutement permettant un véritable renforcement en ressources humaines dans les SPIP inscrit dans le plan de loi de finances pour 2017.

C'est pourquoi, nous avons décidé à l'unanimité l'entrée dans le mouvement à compter du 10 mars 2016 à travers :

- Envoi d'un communiqué aux élus, préfet, et autorités judiciaires
- Information des médias et de nos partenaires.
- Soutien et participation aux actions nationales.

L'assemblée générale se réunira régulièrement pour maintenir la pression nécessaire à la prise en compte de ces revendications en adaptant au besoin les moyens d'action.

La prochaine AG est fixée au jeudi 31 mars.

